

## PROCES VERBAL DU 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Pannecé sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaient présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

- BONNIER Stéphane - HOUGARD Karine - LE ROCH Morgan, Adjoints  
ZAWISTOWSKI Yannick - LEHY Rodolphe - Cécile ALBERT - CERCLE Guillaume  
- CADOREL Pauline - GAUTRET David - BOULO Stéphanie - LANOE Carole  
-DESORMEAUX Sylvain - DURAND Martine, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

LHÉRIAU Marie-Thérèse a donné pouvoir à CLAUDE Jean-Michel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Secrétaire de séance : ZAWISTOWSKI Yannick

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2023-18 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022

Par courrier du 24 février 2023, le Conseil Départemental demande si la commune prévoit des opérations qui permettront de concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des travaux de voirie visant à améliorer la sécurité des personnes.

Monsieur Jean-Michel CLAUDE propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2022 pour les travaux d'aménagement du bourg destinés à sécuriser les entrées de bourg et rendre accessible l'arrêt des transports en commun et améliorant les voies douces dont le coût estimatif est évalué à 1 729 057.35 € maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à solliciter la subvention.

### 2023-19 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties, foncières sur les propriétés non bâties, et la taxe d'habitation compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023.

L'indice annuel des prix à la consommation (IPC) est de 6.3 %.

Un tableau récapitulatif des diverses augmentations du produit attendu est présenté aux conseillers.

Monsieur le Maire présente les hypothèses.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le produit fiscal de 1 % et vote les taux d'imposition 2023 suivants :

IMPOSITION	BASES PRÉVISIONNELLES 2023	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT ATTENDU 2023
TAXE FONCIERE BATIE	868 600,00 €	32,67%	283 772 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	138 800,00 €	51,21%	71 079 €
TAXE D'HABITATION	41 008,00 €	15,44%	6 332 €
<b>TOTAL PRODUIT</b>			<b>361 183 €</b>

### 2023-17 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la possibilité de viabiliser une parcelle du lotissement des fontaines et d'en faire deux lots

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune. Toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. Sa gestion relève donc du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cette création permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations. L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés. Ces biens destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. Dès que l'opération de lotissement sera achevée, le budget de lotissement sera clôturé. La Commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la Commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD). Le budget annexe dénommé « Lotissement » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Le Conseil municipal doit délibérer pour :

- approuver la création au 1<sup>er</sup> avril 2023, d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement du lotissement et de ses abords,
- de préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- d'opter pour un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **2023-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif annexe du lotissement pour l'exercice 2023 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 20 000 €

Section d'investissement équilibrée à 20 000 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 40 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

### **2023-21 BUDGET AUBERGE DU DONNEAU : REVISION DU LOYER 2023**

Compte tenu du contexte économique actuel à savoir l'inflation et les hausses de prix de l'énergie monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la clause contractuelle relative à la hausse du loyer de l'Auberge du Donneau pour l'année 2023.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant du loyer de l'auberge du Donneau qui s'élève à ce jour à 873.22 € HT.

### **2023-22 BUDGET SUPÉRETTE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Monsieur le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de 3 000 € à l'investissement.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte la proposition et affecte 3 000 € à l'investissement.

### **2023-23 BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Monsieur le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de 350 000 € à l'investissement.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte la proposition et affecte 350 000 € à l'investissement.

**2023-24 BUDGET SUPÉRETTE : REVISION DU LOYER 2023**

Compte tenu du contexte économique actuel à savoir l'inflation et les hausses de prix de l'énergie monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la clause contractuelle relative à la hausse du loyer de la supérette pour l'année 2023.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant du loyer de la supérette qui s'élève à ce jour à 250 € HT.

**2023-25 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE PUBLIC SUPÉRETTE DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2023 pour la supérette élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à **38 417 €**

Section d'investissement équilibrée à **36 000 €**

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **74 417 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

**2023-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE PUBLIC AUBERGE DU DONNEAU DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2023 de l'Auberge du Donneau élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à **29 401 €**

Section d'investissement équilibrée à **187 435 €**

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **216 836 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

**2023-27 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET C.C.A.S (ART. 65736)**

Monsieur le Maire propose de voter une subvention au budget communal pour équilibrer le budget CCAS d'un montant de **1 144 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

**2023-28 VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, de proposer le budget primitif de l'exercice 2023 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à	<b>2 236 514.42 €</b>
Section d'investissement équilibrée à	<b>2 869 815.42 €</b>

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **5 106 329.84 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

**2022-29 TRAVAUX DE RECHARGEMENT 2023**

Monsieur Morgan LE ROCH présente l'analyse des offres du programme des travaux de voirie pour l'année 2023, avec avis favorable de la commission voirie.

Pour les travaux de rechargement, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise **LANDAIS** pour un montant de **85 880.80 € HT - 103 056.96 € TTC**

**INFORMATIONS****EXERCICE PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)**

Délégation du CM au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain par le conseil municipal- détail des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

1	Monsieur Yannick MOREAU 150 RUE DE LA FONTAINE 44440 PANNECE	ZY 497 (129 m <sup>2</sup> ) Rue de la Fontaine	M Anthony CHAPEAU 200 RUE DE LA FONTAINE	Me MANCHEC 44440 RIAILLE	Non le 16/02/23
---	--	--	--	--------------------------------	--------------------

**DIVERS**

- **Devis signés**

- BOURGEOIS Sébastien - Réparation des canalisations des sanitaires vandalisés de l'étang - montant 1 695.36 €
- BOURGEOIS Sébastien - Changement des têtes de douches vestiaires du football - montant 1 106.40 €
- KOESIO - Renouvellement des antivirus de la classe mobile - montant **684.72 €**
- BUREAU VERITAS - contrôle des installations électriques de l'école et de la bibliothèque - montant 984 € TTC
- FFRandonnée - Tvx de balisage sentier du Donneau - montant 165 € TTC
- CHAUVIRE TP - Branchement Eaux Pluviales Impasse des Chênes - Montant 1 284 € TTC
- Société CHAMPION - Vêtements de travail - Montant 300.46 € TTC
- Société CEPIM - Formation AIPR Agent technique - Montant 190 € TTC
- Centre de gestion de la FPT de LA - intervention d'une archiviste - Montant 1 360.80 €

- **Convention de mise à disposition su site du moulin**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention avec l'association du moulin de la garenne pour la mise à disposition du site du moulin a été signée. Il informe que le weekend d'août réservé à la mairie pour le réserver aux particuliers ou à d'autres évènements associatifs a été changé en raison de l'évènement « la nuit des étoiles filantes » organisé par l'association du Moulin.

Par ailleurs il rapporte à l'assemblée que les membres de l'association du moulin reconnaissent qu'ils ont de bonnes relations avec la commune et souhaitent que cela perdure.

### PROCHAINES RÉUNIONS

- Commission **communication** : lundi 3 avril
- Commission **scolaire** : jeudi 6 avril à 18h30
- Commission **vie locale** :
- **Conseils municipaux** :
  - Jeudi 20 avril
  - Jeudi 25 mai
  - Vendredi 9 juin

### TOUR DE TABLE

#### **Karine HOUGARD**

##### Projet 20 ans Ecole :

- Projet Fresque : L'association plus de couleurs va faire deux propositions.
- Ateliers participatifs : Finalement les ateliers prévus avec les enfants ne se feront pas. Les enseignantes n'ont pas adhéré. Le projet était trop contraignant et ne pouvait pas se raccrocher à un projet pédagogique.

##### Restaurant scolaire :

- Une procédure d'exclusion a été mise en œuvre pour un élève suite à des violences physiques envers ses camarades et insultes à agent.
- Une rencontre avec monsieur Lasfar a eu lieu de nouveau pour faire le point sur les plats servis au restaurant scolaire de Pannecé. Des améliorations vont être apportées notamment sur les épices et les fromages.

Conseil des délégués : Lors de cette réunion les délégués ont délibéré sur l'acquisition d'un jeu de cour.

Conseil d'école : Monsieur l'Inspecteur, présent à ce conseil, a confirmé la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

#### **Rodolphe LEHY**

Intramuros : Retour sur la présentation d'intramuros. La commission communication va de nouveau en discuter pour faire une proposition au prochain conseil municipal.

#### **Carole LANOE**

Groupement de commande de la prestation de services des repas au restaurant scolaire : Compte rendu de la réunion, bonne interaction dans le groupe.

**Cécile ALBERT**

Projet Pôle enfance jeunesse : Suite à la présentation de l'offre de Loire Atlantique Développement pour l'accompagnement du projet du pôle enfance jeunesse il est prévu une visite à Saint Vincent des Landes.

APPED : Mme Albert relance la demande qui lui a été faite concernant la pose des panneaux acoustiques. Monsieur le Maire indique qu'il reste sur sa proposition et souhaite attendre de connaître le devenir de cette association avant de les poser. Il est donc proposé de leur faire une réponse dans ce sens.

Les élus demandent quelles sont les difficultés de l'association. Madame Albert propose aux élus de leur envoyer le diaporama décrivant la situation actuelle de l'association et les pistes de réflexion.

**Morgan LE ROCH**

Déchets : Monsieur Le Roch rend compte de sa visite au centre de tri. La COMPA va communiquer prochainement sur les bons gestes à adopter.

PDIPR : ELI va poser les panneaux et les poteaux. L'inauguration est reportée aux beaux jours.

La séance est levée.

Nom Prénom	Signature
CLAUDE Jean-Michel	
LHÉRIAU Marie-Thérèse a donné pouvoir à Jean-Michel CLAUDE	
BONNIER Stéphane	
ALBERT Cécile	
LE ROCH Morgan	
BOULO Stéphanie	
ZAWISTOWSKI Yannick	
LEHY Rodolphe	
DURAND Martine	
HOUGARD Karine	
LANOE Carole	
CERCLE Guillaume	
DESORMEAUX Sylvain	
CADOREL Pauline	
GAUTRET David	